

Les standards SPHERE Abris & Habitat & autres notions clé



Webinaires du réseau Habitat d'Urgence Francophone - Jeudi 22 février 2024

Par Xavier Génot, référent technique Relief/Shelter – Croix-Rouge française

Contenu de la session

1. Le projet Sphère
2. Les standards Sphère
3. Les standards Sphère Abris & Habitat
4. Explorons un standard
5. Les 25 Options d'aide
6. Les 5 Options de mise en œuvre
7. Les options potentielles d'aide et de mise en œuvre en fonction des scénarios d'hébergement



A. Avez-vous entendu parler des standards Sphère?



B. Utilisez-vous les standards Sphère dans votre contexte d'intervention?



**C. « *Au minimum 3,5 mètres carrés d'espace de vie par personne...* »
est-il un standard SPHERE Abris
&Habitat?**

1. Le projet Sphère

- ❑ Le mouvement Sphère a commencé en 1997.
- ❑ Il vise à **améliorer la qualité du travail humanitaire** dans le cadre des interventions en cas de catastrophe.
- ❑ Une **Charte humanitaire** et un ensemble de **standards humanitaires** à appliquer lors des interventions.
- ❑ Le projet Sphère reconnaît le **droit des individus à l'assistance, à une vie digne, à la protection, à la sécurité et à une entière participation dans les décisions relatives** à leur propre relèvement.
- ❑ **Testé sur le terrain depuis une vingtaine d'années. Régulièrement mis à jour** afin de continuer à répondre à ses objectifs dans un monde en constante évolution. Dernière révision en 2018.

2. Que sont les standards Sphère?

- Les standards Sphère sont un ensemble de principes et de standards humanitaires minimaux qui s'appliquent dans quatre domaines techniques de l'intervention humanitaire, à savoir:



l'approvisionnement
en eau,
l'assainissement et la
promotion de
l'hygiène (WASH)



la sécurité alimentaire
et la nutrition



les abris et l'habitat



la santé

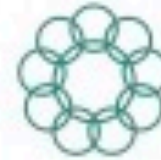
3. Standards Sphère Abris et habitat



Principes de protection



Charte humanitaire



Norme humanitaire fondamentale



Abris et habitat





D. Pouvez-vous me citer un des sept standards Sphère Abris & Habitat?

Planification	Lieu et planification de l'hébergement	Espace de vie	Articles ménagers	Assistance technique	Sécurité de l'occupation	Pérennité environnementale
Standard 1 Planification	Standard 2 Lieu et planification de l'hébergement	Standard 3 Espace de vie	Standard 4 Articles ménagers	Standard 5 Assistance technique	Standard 6 Sécurité de l'occupation	Standard 7 Pérennité environnementale

ANNEXE 1 Check-list pour l'évaluation des abris et de l'habitat

ANNEXE 2 Description des scénarios d'hébergement

ANNEXE 3 Caractéristiques supplémentaires des scénarios d'hébergement

ANNEXE 4 Options d'aide

ANNEXE 5 Options de mise en œuvre

ANNEXE 6 Options potentielles d'aide et de mise en œuvre en fonction des scénarios d'hébergement (en ligne)



E. Qu'est-ce qu'un abri doit apporter?

**UNE PROTECTION FACE
AUX INTEMPÉRIES**



LES MOYENS D'EXISTENCE

Des emplois sont disponibles
à proximité de l'abri.



**LES
ABRIS
ASSURENT**

LA SANTÉ

Un abri protège les personnes
contre les maladies.



LA SÉCURITÉ

Les personnes se sentent
en sécurité par rapport au
monde extérieur.



**UN SOUTIEN À
LA VIE DE FAMILLE ET
COMMUNAUTAIRE**

Les membres d'une famille
sont dans un lieu sûr où ils
peuvent vivre et échanger.



LA DIGNITÉ

Un abri permet aux
membres d'une famille
de vivre dans l'intimité.

Le contexte de la population installée avant la crise

La crise a une incidence sur les lieux de vie des gens

Scénarios d'hébergement après-crise

POPULATIONS NON DÉPLACÉES

1. Logement ou terres occupé(es) par les propriétaires
2. Logement ou terres loué(es)
3. Logement ou terres occupé(es) officieusement

POPULATIONS DÉPLACÉES DISPERSÉES

1. Contrat de location
2. Dispositif d'accueil
3. Établissement spontané

COMMUNAUTAIRE

4. Hébergement collectif
5. Hébergement planifié
6. Hébergement non planifié

POPULATIONS INDIRECTEMENT AFFECTÉES

1. Population d'accueil

Sélection des options d'aide et des options de mise en œuvre

SOLUTIONS PÉRENNES (Reconstruction / Réinstallation / Réintégration)

Scénarios d'hébergement après-crise

POPULATIONS NON DÉPLACÉES

1. Logement ou terres occupé(es) par les propriétaires
2. Logement ou terres loué(es)
3. Logement ou terres occupé(es) officieusement

POPULATIONS DÉPLACÉES DISPERSÉES

1. Contrat de location
2. Dispositif d'accueil
3. Établissement spontané

COMMUNAUTAIRE

4. Hébergement collectif
5. Hébergement planifié
6. Hébergement non planifié

POPULATIONS INDIRECTEMENT AFFECTÉES

1. Population d'accueil

4. Explorons un standard

Standard 3 sur les abris et l'habitat : Espace de vie

Les personnes ont accès à des espaces de vie sûrs et appropriés, rendant possible la réalisation dans la dignité d'activités ménagères et de subsistance essentielles.

- **Les standards** trouvent leur source dans le principe du droit de vivre avec dignité. Ils revêtent une nature générale et qualitative, indiquant le minimum à atteindre lors de n'importe quelle crise. Les éléments équivalents dans la Norme humanitaire fondamentale sont « l'Engagement » et le « Critère de qualité ».
- **Les actions clés** indiquent les étapes concrètes à suivre pour réaliser un standard minimum. Il s'agit de suggestions et elles peuvent ne pas s'avérer applicables dans tous les contextes. Le praticien doit choisir ce qui s'avère le plus pertinent en fonction de la situation.
- **Les indicateurs clés** servent de signaux pour mesurer si un standard est ou non atteint. Ils permettent d'évaluer les résultats des processus et des programmes par rapport au standard et pendant toute la durée de l'intervention. Les exigences quantitatives minimales constituent le niveau acceptable le plus bas de satisfaction des indicateurs et elles ne sont incluses que lorsqu'il existe un consensus sectoriel.
- **Les notes d'orientation** fournissent des informations supplémentaires à l'appui des actions clés, avec des références croisées aux Principes de protection, à la Norme humanitaire fondamentale et à d'autres standards contenus dans le manuel. Des références croisées sont également proposées concernant d'autres standards institués par le Partenariat pour les standards humanitaires.

Actions clés

- 1 S'assurer que chaque famille affectée dispose d'un espace de vie approprié pour réaliser des activités domestiques de base.
 - Fournir un espace de vie adapté aux différents besoins des membres de la famille pour dormir, préparer les repas et se restaurer, dans le respect de la culture et du mode vie locaux.
 - Fournir un toit et des murs de base pour les occupants, ainsi que les ustensiles ménagers, qui assurent la sécurité physique, la dignité, l'intimité des personnes et leur protection contre les intempéries.
 - Fournir des conditions d'éclairage, de ventilation et de confort thermique optimales.

- 2 S'assurer que l'espace qui entoure immédiatement l'espace de vie permette un accès sûr aux activités fondamentales.
 - Inclure des zones appropriées pour la cuisine, les toilettes, la lessive, l'hygiène corporelle, la réalisation d'activités de subsistance, de socialisation et de jeu.
- 3 Promouvoir le recours à des solutions d'hébergement, à des techniques de construction et à des matériaux culturellement et socialement acceptables, et durables sur le plan environnemental.

Indicateurs clés

Part de la population affectée disposant d'un espace de vie approprié à l'intérieur ou immédiatement autour des abris pour réaliser leurs activités quotidiennes

- Au minimum 3,5 mètres carrés d'espace de vie par personne, à l'exclusion de l'espace de cuisine, des zones de bain et des installations sanitaires.
- Entre 4,5 et 5,5 mètres carrés d'espace de vie par personne dans les climats froids ou les sites urbains, y compris les espaces de cuisine et de bain et/ou les installations sanitaires.
- Hauteur interne du plancher au plafond d'au moins 2 mètres (2,6 mètres dans les climats chauds) au point le plus haut.

Part des abris conformes aux normes techniques et de performance convenues et qui s'avèrent culturellement acceptables

Part des personnes bénéficiant d'une aide au logement qui se sentent en sécurité dans ce logement



F. Citez au moins une option d'aide que vous utilisez dans votre contexte d'intervention

5. 25 Options d'aide

1. Les articles ménagers
2. Kits d'abri
3. Boîtes à outils pour les abris
4. Tentes
5. Aide au retour et au transit
6. Réparation
7. Rénovation
8. Aide aux hôtes
9. Aide à la location
10. Abris temporaires
11. Abris de transition
12. Habitation de base
13. Reconstruction/ réfection
14. Centres d'information
15. Expertise juridique et administrative
16. Sécurité de l'occupation foncière
17. Planification des infrastructures et de l'habitat
18. Aide à l'hébergement collectif
19. Gestion des établissements et des centres collectifs
20. Enlèvement des débris et gestion des morts
21. Réhabiliter et/ ou installer des infrastructures communes
22. Réhabiliter et/ ou construire
23. des installations communautaires.
24. Planification et zonage urbains/ des villages
25. Réinstallation

6. 5 Options de mise en œuvre

1. Assistance technique et assurance qualité

2. Aide financière

3. Aide matérielle en nature

4. Travail sur commande et sous-traitance

5. Renforcement des capacités

Options de mise en œuvre	Description
Assistance technique et assurance qualité	L'assistance technique fait partie intégrante de toute intervention en matière d'abris et d'habitat, indépendamment du type d'aide apporté ⊕ cf. <i>Standard 5 sur les abris et l'habitat : Assistance technique.</i>
Aide financière	Grâce à l'aide financière, les familles et les communautés peuvent accéder à des biens et des services, ou satisfaire leurs besoins en matière d'abris et d'habitat. Compléter l'aide financière avec de l'assistance technique et du renforcement des capacités, en fonction du risque et de la complexité de la tâche. Les transferts fondés sur le marché comprennent les options suivantes : <ul style="list-style-type: none">▪ Transferts d'argent liquide sous condition : ils s'avèrent utiles lorsqu'il est essentiel de satisfaire des conditions particulières, comme par exemple, le système d'attribution par tranches.▪ Argent liquide restreint ou coupons : cette option est utile pour des biens spécifiques, ou pour trouver des fournisseurs. Transfert sans conditions, non restreint ou polyvalent. Pour l'accès à des services financiers tels que les groupes d'épargne, les prêts, les micro-crédits, les assurances et les garanties ⊕ cf. <i>Fournir l'aide par le biais des marchés.</i>
Aide matérielle en nature	La fourniture puis la distribution des articles et des matériaux directement aux familles affectées est une option intéressante lorsque les marchés locaux ne sont pas en mesure de leur fournir des biens en qualité et en quantité suffisantes, ou dans un délai convenable ⊕ cf. <i>Fournir l'aide par le biais des marchés.</i>
Travail sur commande et sous-traitance	Commander ou sous-traiter des travaux pour atteindre les objectifs fixés en matière d'abris et d'habitat par le biais de modèles pilotés par les responsables, les sous-traitants ou les agences ⊕ cf. <i>Standard 5 sur les abris et l'habitat : Assistance technique.</i>
Renforcement des capacités	L'amélioration des compétences et la formation offrent des occasions aux parties prenantes d'accroître leur capacité d'intervention, à titre individuel et collectif, ainsi que d'interagir et d'envisager ensemble les défis communs et des outils tels que le développement et la mise en œuvre de normes et de codes de construction ⊕ cf. <i>Standard 5 sur les abris et l'habitat : Assistance technique.</i> Un renforcement des capacités réussi doit permettre aux experts de se concentrer sur la supervision des activités réalisées par les parties prenantes locales et de fournir leur assistance à un plus grand nombre de personnes bénéficiaires de l'aide.

7. Les options potentielles d'aide et de mise en œuvre en fonction des scénarios d'hébergement

			Scénario d'hébergement									
			Personnes non déplacées				Personnes déplacées					
			Personnes dispersées			Communautaire						
			Logement ou terres occupé(es) par les propriétaires	Logements ou terres louées	Logement ou terres occupé(es) officieusement	Contrat de location	Dispositif d'accueil	Installation spontanée	Hébergement collectif	Établissement planifié	Établissement non planifié	Indirectement affectées
Options d'aide	Échelle des abris des familles	Articles ménagers	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Kits d'abri	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Boîtes à outils pour les abris	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Tentes	X	X	X	X	X	X		X	X	
		Aide au retour et au transit				X	X	X	X	X	X	
		Réparation	X	X	X	X	X		X			X
		Rénovation	X	X	X	X	X					X
		Aide aux hôtes					X			X	X	X
		Aide à la location				X						
		Abris temporaires	X	X	X			X		X	X	
		Abris de transition	X	X	X			X		X	X	
		Habitation de base	X	X	X					X		
		Reconstruction/réfection	X							X		

8. Notions clés Abris/Habitat

1. L'Abri/Habitat doit être vu **comme un process** – “sheltering”.

2. L'Abri/Habitat est souvent une **composante clé des programmes de relèvement**. Les **activités de subsistance des foyers affectés** et **l'impact économique** d'un programme abri/logement sont à considérer.

3. La problématique des **droits et de la sécurité d'occupation du lieu** (Logement Terrain Propriété - *Housing Land Property*) doit être prise en compte pour le diagnostic et la réponse.

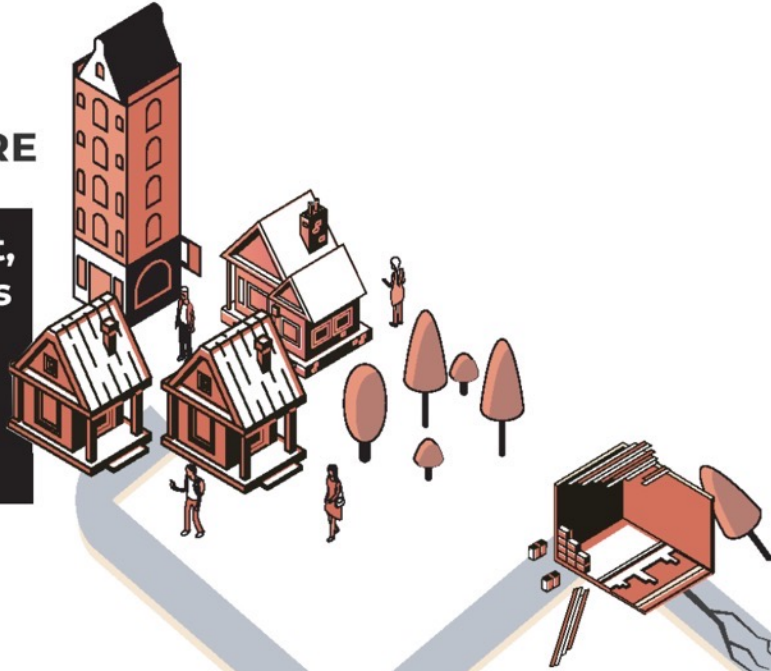
4. Considérer les **besoins séparés** de:
(1) ceux qui sont **déplacés** temporairement ou de manière permanente,
(2) de ceux qui **peuvent revenir sur le site** de leur maison endommagée/détruite ou qui ont trouvé un lieu **ou s'établir à nouveau** pour le temps long.

5. Considérer le panachage de **différentes options de réponse** pour les besoins immédiats ou pour le plus long terme

8-1a. Sheltering process

1 AVANT UN DESASTRE

Les ménages construisent, étendent, améliorent leurs maisons, renforçant la santé et le bien-être de leurs familles et communautés



2

DESASTRE



3 REPONSE D'URGENCE

Doit soutenir le processus d'abri «sheltering process» en favorisant la dynamique vers le relèvement



4

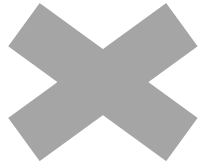
AU DELA DE L'URGENCE

Les ménages vont continuer à construire, étendre, améliorer leurs maisons, continuant à renforcer la santé et le bien-être de leurs familles et communautés

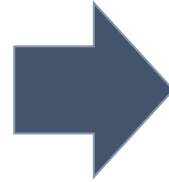


8-1b. Produit versus Process

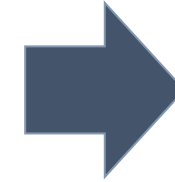
Approche
Produit/Phase :



Tente



Container



Maison

Approche
Process/besoins



Support



Transfert
monétaire



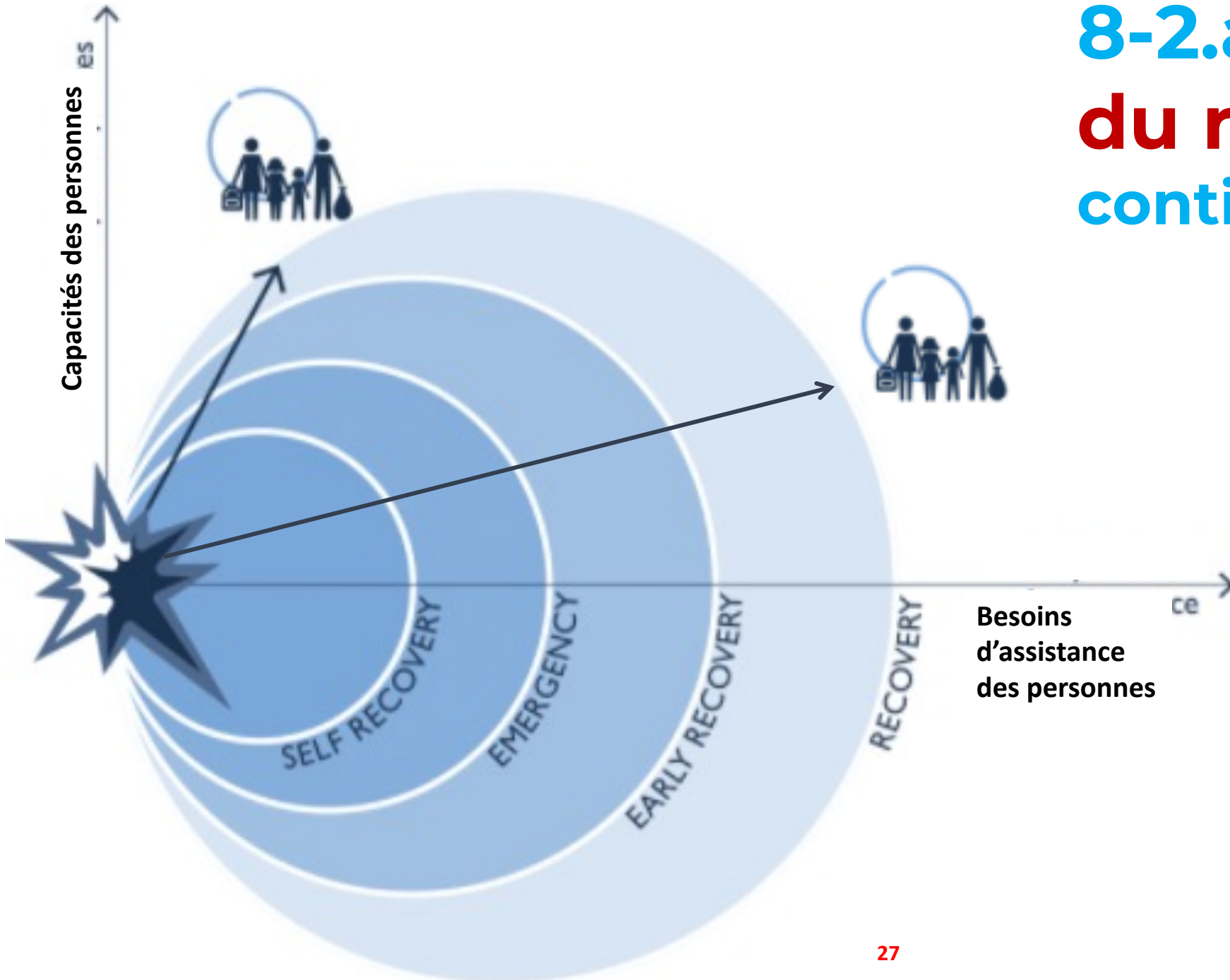
Guidance



Materials Tools



8-2.a Evolution du relèvement - contiguuum process...



8-2.b Différents chemins vers le permanent

(Pathways to permanence – Habitat for Humanity)

Après l'impact d'un désastre, les familles A et B peuvent être assistées tout au long de leur « chemin vers le permanent » avec des interventions/options immédiate ou transitoires pour arriver vers leur logement permanent.

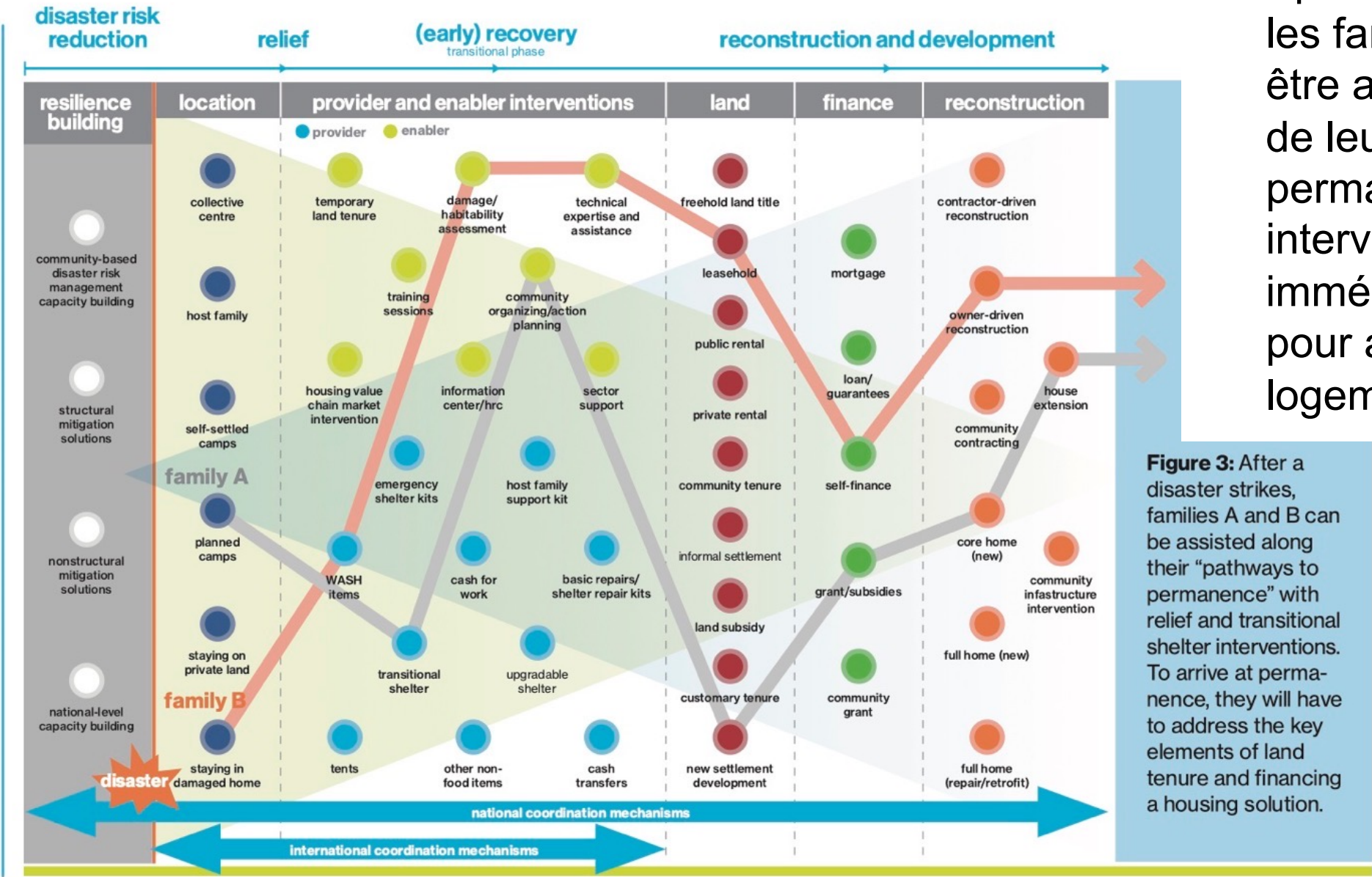


Figure 3: After a disaster strikes, families A and B can be assisted along their “pathways to permanence” with relief and transitional shelter interventions. To arrive at permanence, they will have to address the key elements of land tenure and financing a housing solution.

8-3. Droits et sécurité de l'occupation

- Tout le monde peut se placer sur cette grille de vulnérabilité concernant son droit et sa sécurité par rapport à l'occupation d'un lieu, les personnes affectées aussi.
- La situation de vulnérabilité des ménages affectés doit être prise en compte dans la définition de la réponse Abris/Habitat.

	Illégale	Occupation Informelle	Formelle
Sans statut	Plus Vulnérable <i>Moins facile à assister</i>		
Locataire			
Propriétaire			Moins Vulnérable <i>Plus facile à assister</i>

Note: Le statut d'occupation peut différer pour le statut de logement d'un ménage et le terrain sur lequel ils résident

8-4. La population affectée – 3 scénarios

Scénarios d'hébergement après-crise

POPULATIONS NON DÉPLACÉES

1. Logement ou terres occupé(es) par les propriétaires
2. Logement ou terres loué(es)
3. Logement ou terres occupé(es) officieusement

POPULATIONS DÉPLACÉES DISPERSÉES

1. Contrat de location
2. Dispositif d'accueil
3. Établissement spontané

COMMUNAUTAIRE

4. Hébergement collectif
5. Hébergement planifié
6. Hébergement non planifié

POPULATIONS INDIRECTEMENT AFFECTÉES

1. Population d'accueil

8-5.a Les options de réponse

OPTIONS DIRECTES D'ASSISTANCE

Celles qui sont données directement aux familles pour couvrir leurs besoins d'abris



EQUIPEMENTS
BASIQUES MENAGES



ABRI D'URGENCE



ABRI TEMPORAIRE/
TRANSITIONNEL



ABRI COEUR/
PROGRESSIF



FAMILLE
D'ACCUEIL



LOCATION



REPARATION



REPARATION/
RENFORCEMENT



HEBERGEMENT
COLLECTIF



RECONSTRUCTION



REHABILITATION
INSTALLATION
D'INFRASTRUCTURES
COLLECTIVES



REHABILITATION
CONSTRUCTION
D'EQUIPEMENT
COMMUNAUTAIRES



PLANNING
D'INFRASTRUCTURES
ET D'ETABLISSEMENTS



PLANNING/ ZONAGE
RURAL OU URBAIN



RELOCATION

OPTIONS D'ASSISTANCE FACILITANTES

Celles qui sont données aux familles pour faciliter ou contribuer à la couverture de leurs besoins d'abris



EXPERTISE LEGALE
& ADMINISTRATIVE



SECURISATION
DE L'OCCUPATION



ENLEVAGE DES
DEBRIS



CENTRES
D'INFORMATION



GESTION DES
ETABLISSEMENTS
& CENTRES
COLLECTIFS

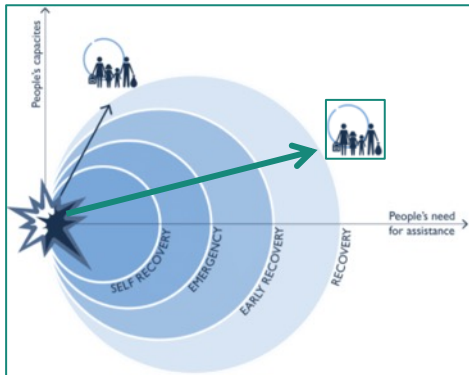
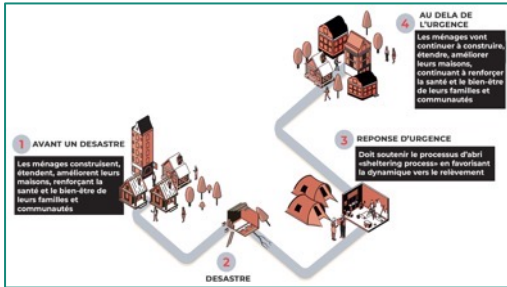


AIDE AU
RETOUR ET
TRANSIT

ASSISTANCE NON REQUISE

Il y a de nombreuses raisons où l'assistance n'est pas requise pour les familles affectées

8-5.b Les options de réponse – un cocktail

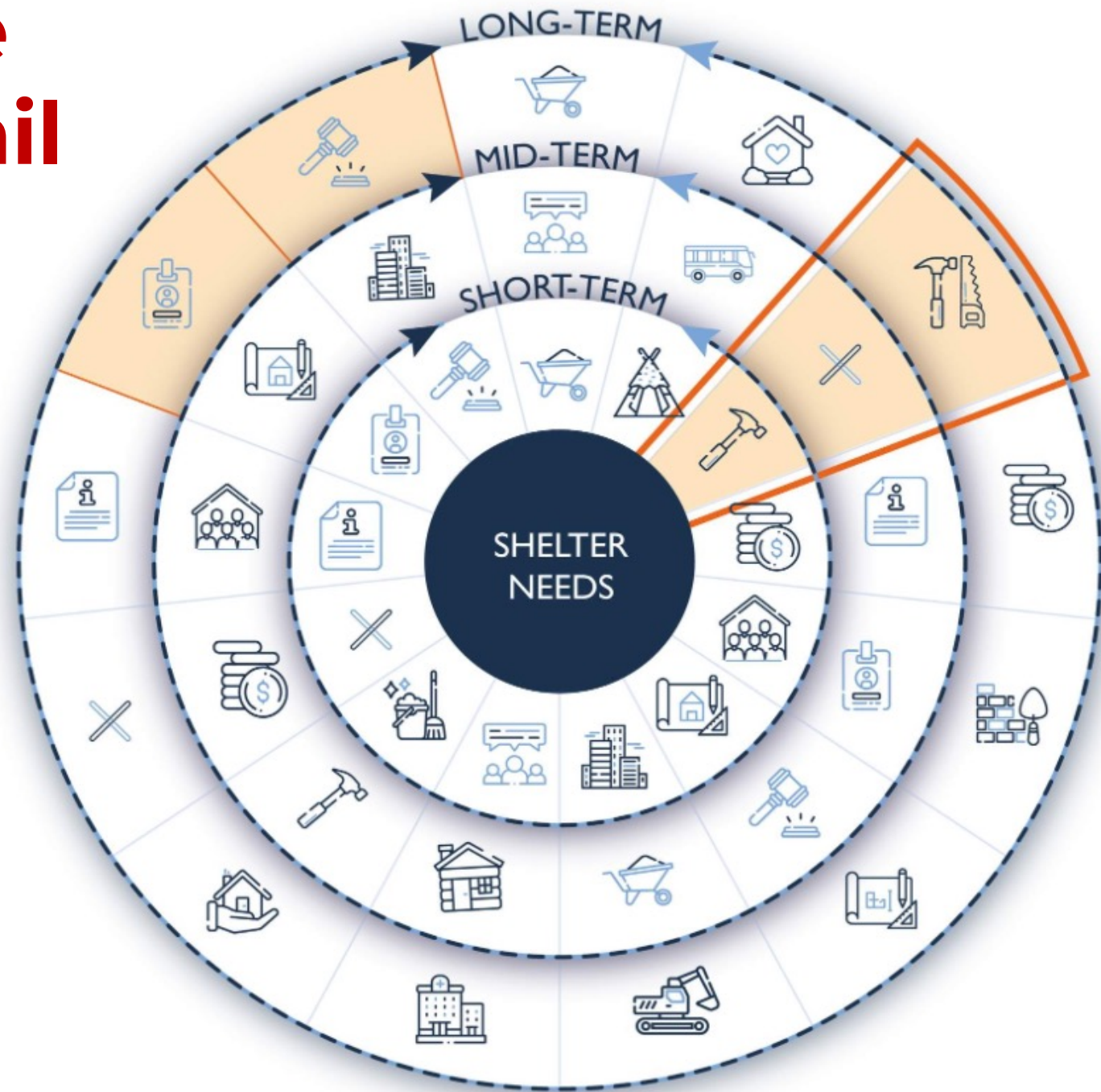


Scénarios d'hébergement après-crise

POPULATIONS NON DÉPLACÉES	POPULATIONS DÉPLACÉES DISPERSÉES	POPULATIONS INDIRECTEMENT AFFECTÉES
<ol style="list-style-type: none"> Logement ou terres occupé (es) par les propriétaires Logement ou terres loué(s) Logement ou terres occupé(s) officiellement 	<ol style="list-style-type: none"> Contrat de location Dispositif d'accueil Établissement spontané COMMUNAUTAIRE Hébergement collectif Hébergement planifié Hébergement non planifié 	<ol style="list-style-type: none"> Population d'accueil

	Occupation		
	Illégale	Informelle	Formelle
Sans statut	Plus vulnérable Moins facile à assister		
Locataire			
Propriétaire			Moins vulnérable Plus facile à assister

Note: Le statut d'occupation peut différer pour le statut de logement d'un ménage et le terrain sur lequel ils résident







Merci de votre attention, des questions?